

Améliorer l'habitat : l'opération est lancée

Mortain-Bocage — La Communauté d'agglomération met en place cette Opération d'amélioration de l'habitat pour une durée de cinq ans sur 26 communes du Sud-Manche.

Pourquoi ? Comment ?

C'est quoi une Opah ?

L'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (Opah) s'adresse aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs qui peuvent profiter de cette opportunité et bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement. L'opération d'une durée de cinq ans est financée par la Communauté d'agglomération à hauteur de 953 000 €, par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) à hauteur de 4 407 000 € et par l'État pour 798 000 €.

Quelles dépenses et pour quel but ?

Il s'agit de réaliser des économies d'énergie à l'aide de travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ; de favoriser le maintien à domicile en adaptant les logements ; d'assurer un meilleur confort de vie ; de développer l'offre de logements locatifs privés ; d'encourager l'accession dans l'ancien ; d'installer des ascenseurs etc. Les aides et les subventions allouées peuvent atteindre entre 30 et 60 % du montant des travaux.

En quoi consiste l'accompagnement ?

L'animation de l'opération a été confiée au Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT). Cette assistance permettra aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers. Le CDHAT étudiera l'éligibilité et la



Philippe Droullours, conseiller communautaire chargé de l'habitat ; Albert Bazire, vice-président de la Communauté d'agglomération, en charge du Mortainais ; Didier Hue, directeur du CDHAT, Gilbert Badiou, vice-président de la Communauté d'agglomération, en charge de Saint-Hilaire et Dominique Couétil, du CDHAT.

recevabilité du projet et aidera les propriétaires dans leurs démarches administratives, techniques et financières. Les objectifs de l'Opah, pendant cinq ans, concernent près de 950 logements. Des permanences seront assurées toutes les semaines

sans rendez-vous, entre 9 h 30 et 12 h 30, les 1^{ers} et 3^{es} jeudis de chaque mois à Saint-Hilaire-du-Harcouët au pôle territorial, au n° 1 place Delaporte, le 2^e mardi de chaque mois à Mortain-Bocage au Pôle territorial, rue Velléda et le 4^e mardi de

chaque mois, à Sourdeval, à l'office de tourisme, au n° 2 place Charles-de-Gaulle.

Contact. CDHAT, 210, rue Alexis-de-Tocqueville, Saint-Lô, tél. 02 33 75 62 40, ou contact@cdhat.fr